

TOUS LES EMBALLAGES

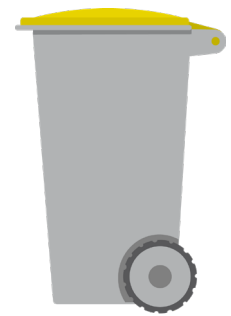
SE TRIENT

ET TOUS LES PAPIERS

SE RECYCLENT !



ValDem met en place l'extension des consignes de tri pour son territoire, et permet ainsi la simplification du geste de tri. Plus besoin de se poser de question : si c'est un emballage, qu'il soit en plastique, en carton ou en métal, il se trie dans le bac jaune !



Les nouvelles consignes de tri

valables à partir du 1^{er} janvier 2022



Bouteilles, bidons et flacons en plastiques



Barquettes, conserves, aérosols, canettes



Tous les emballages en carton



Tous les papiers



Nouveau

Pots, barquettes, films, sacs, sachets, tubes...



Tri efficace

- ✓ Inutile de laver mes emballages, il suffit de bien les vider
- ✓ J'aplatis les bouteilles, cartonnettes, briques alimentaires dans le sens de la longueur
- ✓ Je dépose mes emballages en vrac dans mon bac, sans les imbriquer
- ✓ Je sépare bien les emballages par matière
 - Je retire le film plastique des revues publicitaires
 - Je retire la barquette en plastique de la boîte en carton



Et je mets le tout en vrac dans mon bac jaune



Emballages volumineux

Grands cartons bruns et polystyrène
→ J'apporte en déchetterie